

N° 2

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 5 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération du discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada devant les deux Chambres du Parlement.

M. Blais, appuyé par M. Blaker, propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin.

Du consentement unanime, il est ordonné,—

Qu'une période, n'excédant pas une heure, soit allouée pour l'étude de la motion relative au Viet-nam qui doit être proposée plus tard au cours de la séance et que le

porte-parole de chaque parti n'ait pas plus de quinze minutes à sa disposition.

M. Sharp, appuyé par M. Allmand, propose,—Que la Chambre

1. A noté avec une vive inquiétude la poursuite des hostilités au Nord et au Sud Viet-nam ainsi qu'au Cambodge et au Laos, et déplore les bombardements massifs récents de la région Hanoi-Haiphong;

2. Est consciente de la possibilité que le Canada soit appelé à jouer un nouveau rôle de surveillance après l'arrêt des hostilités au Viet-nam;

3. Est heureuse de la reprise des négociations visant à mettre fin aux hostilités au Viet-nam;

4. Est heureuse de l'arrêt du bombardement de la région Hanoi-Haiphong;

5. Demande à toutes les parties impliquées dans le conflit de s'abstenir de poser des actes guerriers qui pourraient compromettre le succès des présentes négociations;

6. Demande au gouvernement des États-Unis de s'abstenir de reprendre le bombardement aérien de la région Hanoi-Haiphong;

7. Demande au gouvernement de transmettre le texte de la présente résolution aux participants aux négociations de Paris sur le Viet-nam.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.